Heures sup' : l'affaire de tous !

MOTION

Le (syndicat/section/union fédérale) de :

Prenant connaissance des dispositions de l'arrêté du 30 octobre 2014 et de la circulaire de gestion du 28 novembre, revendique :

- le décompte effectif de toutes les heures de travail ;
- le paiement ou la récupération des heures supplémentaires effectuées pour toutes les catégories de personnel ;
- une négociation en vue d'aboutir à un protocole précisant les conditions pratiques d'ouverture de ces droits ;
- une procédure d'alerte en cas de non respect des garanties minimales ;
- un droit à la déconnection ;
- un suivi des charges de travail dans le cadre d'une commission du CHSCT ;
- la publication dans tous les bilans sociaux de la réalité des temps et charges de travail et leur évolution ;
- une réactivation d'une commission de suivi ARTT ;
- l'arrêt des suppressions de postes ;
- l'évaluation des heures supplémentaires en termes d'emploi ;
- la mise en place d'un plan concerté de recrutement consécutif à la constatation d'un recours systématique à des heures supplémentaires en réponse à la charge de travail.

A……..le ……..

Motion à retourner à la Fédération CGT de l'Equipement-Environnement :

fd.equipement@cgt.fr ou FNEE-CGT 263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex